

OBSERVATIONS ET LISTE DES PIÈCES D'UNE PARTIE AUTRE

Article 115 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ, c. C-12

Articles 20 et 23 du *Règlement du Tribunal des droits de la personne*, RLRQ, c. C-12, r. 7

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La partie autre que la partie demanderesse et la partie défenderesse à un recours devant le Tribunal des droits de la personne peut déposer ses observations relativement à ce recours.

Ce modèle de procédure permet à cette partie ou à son avocat de déposer ses observations et une liste des pièces pour informer le Tribunal et les autres parties des principaux éléments de son dossier.

Veillez noter qu'une personne morale (entreprise, compagnie, etc.) DOIT être représentée par avocat.

MARCHE À SUIVRE

DÉLAI À RESPECTER

Si vous déposez des observations, une liste des pièces et des pièces, elles doivent être déposées dans un délai de **45 jours de la signification (réception) de la demande introductive d'instance**.

DÉPÔT AU GREFFE

Vous devez déposer vos observations, votre liste des pièces et vos pièces accompagnées de la preuve de notification aux autres parties au greffe civil de la Cour du Québec du district judiciaire où le recours a été introduit et qui est indiqué sur la demande introductive d'instance.

Comme précisé à la [Directive du Tribunal des droits de la personne](#), ces documents doivent être **déposés en 2 exemplaires papier**. Ils doivent aussi être transmis au Tribunal sur un support technologique. Des exemplaires supplémentaires peuvent être demandés par le Tribunal, au besoin.

DÉPÔT AUPRÈS DU GREFFE NUMÉRIQUE JUDICIAIRE DU QUÉBEC

Vous pouvez déposer vos observations auprès du Greffe numérique judiciaire du Québec. Pour utiliser cette option, visitez : <https://lexius-gnjq.justice.gouv.qc.ca/en/Accueil>

ATTENTION, vous ne pouvez pas déposer votre liste de pièces et vos pièces au Greffe numérique judiciaire du Québec.

FRAIS JUDICIAIRES

Vous n'avez pas à payer de frais judiciaires pour déposer vos observations.

NUMÉRO DE DOSSIER

Le numéro de dossier est indiqué sur la demande introductive d'instance qui vous a été signifiée par huissier de justice. Vous devez inscrire ce numéro sur tous les documents ou procédures que vous déposez.

NOTIFICATION

Vous devez notifier vos observations à toutes les autres parties au dossier. La notification peut, par exemple, être faite par courrier recommandé, par service de messagerie (Purolator, UPS, etc.) ou par huissier. Elle peut également être faite par courriel si les parties y consentent.

AIDE-MÉMOIRE

Avant de déposer vos observations :

- ☐ Vous devez remplir le formulaire d'observations ci-joint;
- ☐ Vous devez apposer votre signature aux pages 3 et 4;
- ☐ Vous devez joindre les pièces en soutien à vos observations, accompagnées de la liste de pièces;
- ☐ Vous devez compléter l'endos;
- ☐ Vous devez déposer **2 exemplaires papier** de vos observations imprimés **au recto** de chaque page uniquement et des documents mentionnés aux points précédents accompagnés de la preuve de notification aux autres parties, au greffe civil de la Cour du Québec;
- ☐ Vous devez fournir **1 exemplaire sur un support technologique** de vos observations et des documents mentionnés au point précédent.

District : _____

N° de dossier : _____

et

et

Partie(s) demanderesse(s)

c.

et

Partie(s) défenderesse(s)

et

Autre partie

OBSERVATIONS DE _____

Article 115 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ, c. C-12
Articles 20 et 23 du *Règlement du Tribunal des droits de la personne*, RLRQ, c. C-12, r. 7

IDENTIFICATION DES PARTIES QUI DÉPOSENT CES OBSERVATIONS

Inscrivez le nom et les coordonnées de chacun des signataires des présentes observations.
Vous devez aviser le Tribunal de tout changement ultérieur en remplissant le [Formulaire de changement d'adresse](#).

Partie 1

Prénom et Nom					Téléphone			
Adresse								
Numéro		Rue		Appartement		Ville	Province	Code postal
☐ Je consens à ce que le Tribunal me notifie tout document par courriel					Adresse courriel			

Partie 2

Prénom et Nom					Téléphone			
Adresse								
Numéro		Rue		Appartement		Ville	Province	Code postal
☐ Je consens à ce que le Tribunal me notifie tout document par courriel					Adresse courriel			

Partie 3

Prénom et Nom					Téléphone			
Adresse								
Numéro		Rue		Appartement		Ville	Province	Code postal
☐ Je consens à ce que le Tribunal me notifie tout document par courriel					Adresse courriel			

OBSERVATIONS RELATIVES AUX ALLÉGATIONS FORMULÉES PAR LA PARTIE DEMANDERESSE

Fournissez vos observations relativement à chaque allégation de discrimination, de harcèlement ou d'exploitation mentionnée dans la demande de la partie demanderesse. Pour chaque date, indiquez les faits allégués avec lesquels vous êtes d'accord, ceux avec lesquels vous êtes en désaccord et pourquoi, ainsi que toute information supplémentaire ou arguments sur lesquels vous comptez vous appuyer.

Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser une page blanche et la joindre.

DATE	ÉVÉNEMENT
_____ / _____ / _____ Année Mois Jour	[1]
_____ / _____ / _____ Année Mois Jour	[2]
_____ / _____ / _____ Année Mois Jour	[3]
_____ / _____ / _____ Année Mois Jour	[4]

QUESTION(S) DE DROIT EN LITIGE

Inscrivez la ou les questions que le Tribunal doit trancher.

1.
2.
3.

CONCLUSIONS RECHERCHÉES

Expliquez ce que vous voulez que le Tribunal décide à l'issue de l'instruction (procès), par exemple rejeter la demande introductive d'instance.

--

TÉMOINS ET EXPERTISES

Liste des témoins

Inscrivez le nom des témoins que vous convoquerez pour l'instruction devant le Tribunal.

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Liste des experts

Si vous avez des expertises à déposer, veuillez indiquer le nom de l'expert et le sujet de l'expertise.

- 1.
- 2.

TEMPS REQUIS POUR LA PRÉSENTATION DE VOTRE PREUVE ET VOS ARGUMENTS

Indiquez le nombre d'heures que vous estimez nécessaires pour présenter votre preuve (témoignages, interrogatoires et contre-interrogatoires) et votre plaidoirie.

_____ heures

CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIALE (CRA)

La CRA est une alternative au procès pour tenter un règlement à l'amiable (médiation) entre les parties. Il s'agit d'un processus à huis clos et sans frais, présidé par un juge du Tribunal.

Désirez-vous avoir recours à la conférence de règlement à l'amiable?

☐

OUI

☐

NON

SIGNATURE

Partie 1

Signé à _____,
(ville)

le _____
(date)

Partie 2

Signé à _____,
(ville)

le _____
(date)

Partie 3

Signé à _____,
(ville)

le _____
(date)

District : _____

N° de dossier : _____

et

Partie(s) demanderesse(s)

c.

et

Partie(s) défenderesse(s)

et

Autre partie

LISTE DES PIÈCES DE LA PARTIE _____

Articles 20 et 23 du *Règlement du Tribunal des droits de la personne*, RLRQ, c. C-12, r. 7

PIÈCES AU SOUTIEN DE VOS OBSERVATIONS

Énumérez les pièces que vous entendez déposer au soutien de vos observations Par exemple : documents, photos, lettres, courriels.
Les pièces doivent être identifiées par une cote commençant par la lettre « T » ou qui vous est indiquée par le Tribunal
Assurez-vous d'inscrire la cote sur chacune de vos pièces conformément à la présente liste des pièces.
Veuillez joindre vos pièces.

PIÈCE T-1

PIÈCE T-2

PIÈCE T-3

PIÈCE T-4

PIÈCE T-5

PIÈCE T-6

PIÈCE T-7

PIÈCE T-8

Note : S'il y a plus de pièces, veuillez les ajouter sur une page blanche en continuant la numérotation à partir de T-9.

SIGNATURE

Partie _____ 1

Signé à _____,
(ville)

le _____
(date)

Partie _____ 2

Signé à _____,
(ville)

le _____
(date)

Partie _____ 3

Signé à _____,
(ville)

le _____
(date)

No :

TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE
(Greffé de la Cour du Québec)
DISTRICT DE

et

Partie(s) demanderesse(s)

c.

et

Partie(s) défenderesse(s)

et

Autre partie

**OBSERVATIONS, LISTE DES PIÈCES ET PIÈCES
DE LA PARTIE _____**

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :